

ELECTION 2006 DU GOUVERNEMENT JURASSIEN



1^{er} tour – 22 octobre 2006

2^e tour – 12 novembre 2006

Delémont, février 2007

TABLE DES MATIERES

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment
aux femmes et aux hommes.

	<u>Pages</u>
1. Analyse	1 à 7
2. Taux de participation et pourcentages des votes par correspondance	10 à 11
3. Bulletins rentrés, bulletins valables, suffrages attribués aux candidats et lignes non utilisées	12 à 15
4. Suffrages des candidats par partis, au 1 ^{er} tour	16 à 17
- du PCSI, PDC, CS-POP	18 à 19
- du PLRJ, PSJ, UDC, ISPJ	20 à 25
Suffrages des candidats par partis, au 2 ^e tour	26 à 33
5. Bulletins non modifiés et modifiés de chaque parti	34 à 37
Total des bulletins (non modifiés et modifiés) par parti et bulletins sans dénomination	38
<i>Graphiques</i> : ♦ Evolution des résultats entre les deux tours	39
♦ Pourcentages des suffrages obtenus sur les trois types de listes par les cinq élus au second tour	42 à 83
6. Suffrages obtenus par chaque candidat sur les listes modifiées et sur les bulletins sans dénomination	86 à 102
7. Sondages sur les bulletins sans dénomination	103
<i>Graphiques</i> : ♦ Résultats des candidats dans 6 localités du canton, sondages aux 1 ^{er} et 2 ^e tours	106 à 109
8. Vue d'ensemble et pourcentages des suffrages récoltés sur chaque type de listes par candidat (listes modifiées et non modifiées de chaque parti et sur les listes sans dénomination)	110 à 111
<i>Graphiques</i> : ♦ <i>Origine des suffrages des ministres élus</i>	112 à 113
9. Echanges de suffrages entre les partis (tableaux croisés)	114 à 116
10. Ampleur du latoisage et du panachage avec ♦ <i>graphique</i>	

ANALYSE

1. Introduction

L'élection du Gouvernement en 2006 s'est déroulée dans le contexte suivant :

■ Depuis 2002, le Gouvernement était composé de deux ministres socialistes (Mme Baume-Schneider / nouvelle et de M.C. Hêche / ancien), de deux ministres démocrates-chrétiens (MM. J.-F. Roth et G. Schaller / anciens) et d'un ministre du parti chrétien social indépendant (M.L. Schaffter/nouveau). La ministre sortante libérale-radical (Mme A. Rion), qui sollicitait un nouveau mandat, n'avait pas été réélue. Pour la première fois, le parti socialiste était parvenu obtenir un deuxième siège au Gouvernement.

■ Premier parti cantonal, le parti démocrate-chrétien entendait conserver ses deux sièges en 2006. Le parti socialiste, deuxième en importance souhaitait également maintenir ses deux représentants au Gouvernement, tandis que le troisième parti cantonal, le parti libéral-radical voulait récupérer le siège perdu en 2002. Enfin le parti chrétien-social indépendant (4^e parti) avait pour objectif de maintenir son siège perdu en 1994, mais repris en 2002.

■ Quatorze candidats étaient en lice en 2006, soit un de moins qu'en 2002 et en 1998. En 1978, lors de l'élection du premier Gouvernement, neuf candidats étaient sur les rangs. Il y en eut neuf en 1982, sept en 1986, huit en 1990 et dix-neuf en 1994.

En application de la Constitution cantonale (article 74, alinéa 6), le Gouvernement est élu selon le système majoritaire à deux tours.

Au premier tour du 22 octobre 2006, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue de 13.562 suffrages (14'492 en 1994, 13'935 en 1998 et 13'053 en 2002). Elle se détermine comme suit : la moitié du nombre des bulletins valables + 1. Il a donc fallu un second tour de scrutin le 12 novembre 2006 pour désigner les élus à la majorité relative.

Les données ci-après ont été élaborées à des fins statistiques.

SEULS LES RESULTATS OFFICIELS FONT FOI !

*Pour faciliter les comparaisons et la lecture, les pages de **gauche** concernent le 1^{er} tour et celles de **droite** le second tour de scrutin.*

Cette présentation a été retenue dans la majeure partie des tableaux.

2. Terminologie et technique de vote

Sept partis présentaient un ou plusieurs candidats à cette élection. Ce sont, dans l'ordre des listes déposées au premier tour (le même ordre sera repris au second tour dans les statistiques ci-après) :

Appellation officielle	Abréviation utilisée ci-après	Nombre de candidats
Parti chrétien-social indépendant	PCSI	1
Parti démocrate-chrétien	PDC	5
Combat socialiste et sympathisants et Parti ouvrier populaire	CS - POP	1
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	1
Parti socialiste jurassien	PSJ	4
Union démocratique du centre	UDC	1
Indépendant et sans parti du Jura	ISPJ	1

Est désigné bulletin sans dénomination, le bulletin officiel blanc sur lequel l'électeur a écrit à la main le nom d'un ou de plusieurs candidats (cinq au maximum, c'est-à-dire le nombre de sièges à repourvoir), sans mentionner de parti. Il se distingue des autres bulletins officiels où le nom du/des candidat/s et du parti est imprimé.

Les listes complètes à l'en-tête d'un parti, appelées aussi bulletins non modifiés, glissées dans l'urne sans modification du texte imprimé, ont été dénombrées comme telles. Toute modification ou adjonction apportée sur ces listes en a fait des listes modifiées. Elles ont été comptées séparément pour chaque parti.

Le terme de "latoisage" (tableau + graphique 17.2.442) signifie que le nom d'un candidat a été biffé, sans être remplacé.

Dans le système majoritaire, le fait qu'un bulletin porte ou non une dénomination ne joue aucun rôle sur le résultat du scrutin.

Le cumul d'un candidat n'est pas autorisé s'agissant d'une élection majoritaire. Pourtant, d'assez nombreux cas de cumul ont été constatés et annulés par les bureaux de vote.

Quelques électeurs ont utilisé la liste d'un parti en y faisant figurer uniquement des candidats d'autres partis.

Au deuxième tour, pour la première fois à notre connaissance et malgré des instructions de vote claires, plusieurs électeurs se sont présentés au bureau de vote en voulant glisser plusieurs bulletins dans l'urne. Ils ont été priés de retourner à l'isoloir et de reporter les noms des candidats choisis sur un seul bulletin. Cette situation s'est également produite dans de nombreux cas, lors du dépouillement des votes par correspondance : les bulletins ont du être annulés.

Dans plusieurs communes, le tri systématique des bulletins de vote, par catégories et par partis, n'a pas été effectué selon les instructions du canton. Elles se sont ainsi inutilement compliquées la tâche. Il a donc été nécessaire, pour établir la présente analyse, de refaire le dépouillement des bulletins modifiés dans 8 communes. Des erreurs – de quelques unités- s'en sont suivies et nous les avons corrigées dans la statistique des bulletins non modifiés et des bulletins modifiés par parti. Mais le résultat final des candidats n'en a pas été modifié.

3. Analyse

3.1 Le taux de participation

Depuis 1978, de moins en moins d'électeurs se rendent aux urnes pour élire le Gouvernement. La participation de 81,3 % en 1978 a atteint son plancher en 2002 avec 51,0 %. Bonne surprise en 2006, le taux de participation s'est légèrement accru.

Année	Scrutin	Taux de participation en %			
		CANTON	Delémont	Fr.-Montagnes	Porrentruy
1978	1er tour	81,3	77	85	84
	2e tour	77,5	75	73	82
1982	1er tour	72,8	68	76	78
	2e tour	68,5	64	68	80
1986	1er tour	66,3	59	70	75
	2e tour	élections	tacites
1990	1er tour	61,6	55	68	66
	2e tour	60,6	56	66	62
1993 él.complément	1er tour	42,9	43	41	44
	2e tour	52,4	52	47	55
1994	1er tour	58,5	53,8	57,9	65,0
	2e tour	61,5	59,7	57,8	65,1
1998	1er tour	55,2	51,2	53,4	61,3
	2e tour	52,9	51,8	50,4	55,3
2002	1er tour	51,0	44,9	52,1	59,2
	2e tour	53,6	49,5	54,7	58,7
2006	1er tour	51,9	46,2	51,6	60,1
	2e tour	47,8	43,1	46,1	55,0

D'une commune à l'autre, des écarts importants de participation sont constatés. Nous indiquons ci-dessous les valeurs extrêmes relevées dans chaque district :

Districts	Taux de participation au 1er tour				Taux de participation au 2e tour			
	Le plus bas		Le plus haut		Le plus bas		Le plus haut	
Delémont	Ederswiler	22	Saulcy	66	Ederswiler	11	Mettembert	55
Franches-Montagnes	Goumois	36	Montfaverhier	68	Goumois	27	Epauvillers	71
Porrentruy	Ocourt	43	Rocourt	81	Ocourt	37	Coeuve	73

3.2 Le vote par correspondance

Entre les deux tours, les cartes rentrées sont passées de 27'801 à 25'575, soit une diminution de 8 %. Le taux de participation a baissé de 51,9 % à 47,8 % tandis que les votes par correspondance sont passés de 12'402 à 13'228, soit 828 électeurs de plus ou + 6,6 %.

Depuis l'entrée en vigueur du vote par correspondance en 1999, le pourcentage des électeurs utilisant cette possibilité est passé de 19,2 % à 40,1 % (votation fédérale de juin 2002). De 28.4 % en 2002 au 1er tour, la part des votes par correspondance est passée à 33.8 % au second tour et en 2006 de 44,6 % à 51,7 %

Ce dernier chiffre constitue un record et confirme qu'un peu plus d'un électeur sur deux a recours au vote par correspondance. Dans le canton de Genève, les électeurs par correspondance sont passés de 18 % à 95 % de 1992 à 2003.

3.3 La discipline de vote

La discipline de vote au sein des partis - mesurée dans le rapport entre les bulletins non modifiés et modifiés - s'est renforcée entre les deux tours dans la majorité des partis, sauf au PCSI et à CS-POP (graphique 17.2.403, page 8).

Parmi les 4 grands partis, le PLR se distingue nettement des 3 autres partis et a affiché dès le premier tour une discipline rigoureuse. Elle s'est renforcée encore au second tour.

Partis	Pourcentage de listes non modifiées par rapport au total		Différence entre le 1er et le 2e tour
	1er tour	2e tour	
PLR	76.7	81.0	+ 5.6 %
PDC	42.2	63.2	+ 49.7 %
PSJ	40.3	47.5	+ 17.8 %
PCSI	65.0	61.8	- 5.0 %

Le PDC, traditionnellement généreux dans l'octroi de suffrages aux candidats des autres partis, s'est montré plus discipliné au second tour. Il enregistre même la plus forte progression. Au cours des précédentes élections, le PDC était passé de 43.7 à 53.0 % en 1994, de 42.4 à 58.7 % en 1998 et de 50.8 % à 41.9 %, soit un recul de 17,5 % en 2002.

3.2 La technique de vote

Depuis l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura, il est rare que des candidats soient élus au premier tour. Une exception toutefois, celle de François Lachat qui en 1978, 1982, 1986 et 1990 a passé la rampe au premier tour. Jean-Pierre Beuret et Pierre Boillat avaient aussi été élus au 1er tour en 1982 à la majorité absolue.

Bon nombre d'électeurs assimilent le premier tour à un round d'observation. C'est au deuxième tour qu'ils choisiront vraiment leur/s favori/s et ne voteront que pour lui/eux. Ceci est confirmé par l'analyse des suffrages blancs (ou lignes non-utilisées / tableaux 17.2.402 et 17.2.4021) : S'ils sont surtout comptabilisés pour opérer des contrôles lors du dépouillement des listes, ils permettent cependant de porter une appréciation sur la technique de vote plus restrictive adoptée au second tour. Alors qu'ils ne représentaient

en 2006 que les 31,3 % (25,5 % en 2002 et 24,1 % en 1998) du total des suffrages au 1er tour, ils atteignent les 45,1 % (40,9 % en 2002 et en 1998) au second. Exprimé plus concrètement, sur une liste autorisant le choix de cinq candidats, en moyenne cantonale trois lignes sont utilisées et deux restent vides.

Le tableau ci-dessous exprime en pourcents la proportion des lignes non utilisées (ou des suffrages blancs) par rapport au total des suffrages (nombre de bulletins valables multiplié par cinq, soit le nombre de sièges au Gouvernement).

Année	Lignes non utilisées (ou suffrages blancs)	
	Au 1er tour	Au second tour
élection complémentaire 1993	25.4 %	27.5 %
1994	20.4 %	38.3 %
1998	24.1 %	40.9 %
2002	25.5 %	40.9 %
2006	31.3 %	45.1 %

Le fait qu'au second tour les partis ne maintiennent que le/s candidat/s le/s mieux placé/s au premier tour a aussi bien sûr un effet sur l'augmentation du nombre de lignes non utilisées. C'est en particulier le cas des électeurs utilisant un bulletin non modifié de parti.

Une majorité d'électeurs tiennent encore à marquer leur attachement à un parti en utilisant sa liste. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'enjeu est important et que les résultats risquent d'être serrés. Certains électeurs n'hésitent pas non plus à recopier manuellement des listes complètes, sans en changer un mot ou un point.

Les bulletins à l'en-tête d'un parti restent utilisés par la majorité des électeurs. Toutefois, les suffrages contenus sur les listes sans dénomination peuvent (comme en 1990 et en 1994) représenter la majorité des suffrages exprimés. Mais c'est uniquement le cas au second tour, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

Années	Bulletins sans dénomination, en %		Suffrages en % sur ces bulletins sans dénomination	
	1er tour	2e tour	1er tour	2e tour
1994	38.5	40.6	38.7	50.1
1998	38.1	35.6	43.1	47.9
2002	37.2	38.3	42.4	49.4
2006	42.2	46.5	49.3	59.5

Ainsi en 2006 un nouveau cap a été franchi, car près des 60 % des suffrages ont été recueillis sur des bulletins sans dénomination. A l'avenir, il est vraisemblable que les bulletins sans dénomination deviendront majoritaires et augmenteront encore leur part dans le total des suffrages exprimés.

3.3 Radiographie de l'électorat des bulletins sans dénomination

Comme en 2002 et surtout du fait qu'en 2006 la majorité des suffrages recueillis l'ont été sur des listes sans dénomination nous avons jugé utile d'examiner de plus près comment votent les quelques 42 à 47 % de « sans partis ». Pour ce faire nous avons effectué des sondages dans six localités jurassiennes et analysé, pour chaque tour, 700 bulletins tirés au hasard. Ces 700 listes représentent un échantillon de 13,9 % du total des bulletins sans dénomination au 1er tour et de 13,2 % au second tour dans les 6 communes concernées.

Dans les tableaux des pages 86 à 103 (bulletins sans dénomination tirés au hasard) le lecteur constatera notamment que

- 22 électeurs sur les 700 pris au hasard ont voté au 1er tour pour le « quinté gagnant » (la ligne est signalée en grisé / à l'exemple du tableau de la page 87,
- ils étaient 134 à voter pour ce même quinté au second tour (soit le 19 % du total),
- ces électeurs utilisent en moyenne 3,9 lignes au premier tour (moyenne de ces 6 localités : 3,9) : Au second tour, ils n'utilisent plus qu'entre 3,2 et 3,7 lignes sur les 5 disponibles et se montrent plus restrictifs (moyenne de 6 localités : 3,5)
- ils favorisent naturellement les candidats de leur district,
- au premier tour, les cinq ministres élus du second tour réalisent déjà les meilleurs scores,
- par chef-lieu et localité au second tour, les scores se rapprochent du quinté ; sur les 6 localités, seules celles de Porrentruy et de Courgenay obtiennent le quinté gagnant (page 102)
- globalement pour les 6 localités, au premier comme au second tour (pages 102 et 103), ils donnent leurs faveurs aux cinq élus.

3.4 Examen au scanner des bulletins modifiés des partis

Dans les tableaux de synthèse (pages 106 et suivantes), on constatera que, lors du premier tour, quatre partis (PDC, PLR, PSJ et UDC) ont donné davantage de suffrages qu'ils n'en ont reçu et ils enregistrent un déficit. En revanche, les trois autres partis (PCSI, CS-POP et ISPJ) en ont reçu plus qu'ils n'en ont donnés. C'est CS-POP qui réalise le gain final le plus important avec 690 suffrages et ils proviennent essentiellement du PSJ.

La plus grande générosité est celle du PDC au PLR : il donne 1'068 suffrages et en reçoit 926 du PLR. Le PSJ reçoit 688 suffrages du PDC et lui en donne 367. L'UDC donne le plus de suffrages au PLR.

Au second tour, le PDC a donné 1'250 suffrages au PLR, soit 284 de plus qu'il n'en a obtenu de lui.

Le soutien du PDC au PSJ est passé de 688 à 570. Le PCSI a donné 111 suffrages de moins aux candidats PDC. Le candidat du PCSI a été à la fois appuyé par la gauche à raison de 515 voix et par le centre et la droite avec 1'298 voix (323 du PLR et 975 du PDC). La différence gauche-centre-droit représente 783 suffrages et est plus marquée qu'en 2002.

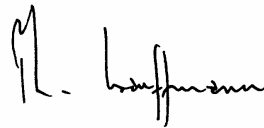
Le candidat CS-POP a été moins bien soutenu par le PSJ (912 voix contre 944 au premier tour) par le biais des listes modifiées, mais qu'il a engrangé 247 bulletins non modifiés de plus. Et avec 2395 suffrages glanés sur les bulletins sans dénomination, P. Fedele est le candidat qui a eu la meilleure progression entre les deux tours sur ce type de listes et sur l'ensemble des suffrages obtenus (+65,6 %). Les deux ministres sortant ont quant à eux connus une légère érosion.

Les tableaux de synthèse (pages 106 et suivantes) montrent pour chaque candidat l'origine des suffrages obtenus sur les listes non modifiées, modifiées et sans dénomination et ils indiquent le pourcentage de ces suffrages par rapport au résultat final.

L'examen détaillé des listes modifiées de chaque parti (pages 114 et 116) permet de se faire une idée concrète de l'ampleur du latoisage et du panachage. Et en bonne logique, les électeurs ont mieux soutenu le/s candidat/s domiciliés dans leur district.

Les spécialistes de la politique pourront trouver dans le présent document bien d'autres informations. Nous leur en souhaitons une bonne lecture. Au besoin, nous sommes à leur disposition pour des renseignements complémentaires.

Service de l'information
et de la communication
Statistique



Philippe Kauffmann

Delémont, février 2007
PhK / PL